

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2009

27 septembre 2010

SOMMAIRE

Air Filters Europe S.A.	96428	Silvermond Real Estate S.A.	96399
Alcion S. à r.l.	96431	Société Le Muy S.A.	96399
A-Liss S.à r.l.	96427	Soparec S.A.	96400
Amesbury Property Group S.à r.l.	96431	Swip Sicav	96391
Andracord Holding S.A.	96431	Syringa S.A.	96400
Arlton S.A.	96432	Syringa S.A.	96400
Astonne S.A.	96400	Syringa S.A.	96401
A.W.H. S.à r.l.	96427	Syringa S.A.	96401
Barry S.A.	96432	Syringa S.A.	96401
Batigroup Invest S.A.	96421	ThalassaVita Centre Esthétique, s.à r.l. ..	96404
Birchco S.à r.l.	96432	Therabel Group S.A.	96412
Cameron Lux Apme Sàrl	96388	Therabel Group S.A.	96412
CB Richard Ellis SPE III Intermediate S.à r.l.	96413	T-Line Investment S.A.	96401
Chepstowe S.à r.l.	96431	T-Line Investment S.A.	96403
Cosafin S.A.	96403	T-Line Investment S.A.	96403
DKTrans S.A.	96419	T-Line Investment S.A.	96403
Dossen Management S.A.	96404	Tousaciers S.A.	96412
Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l.	96432	Transports Nic. Wilwert et Fils S.à r.l. ..	96413
GAEN Lux S.à r.l.	96393	T-Systems Luxembourg SA	96404
Gavento S.A.	96399	Tube IV S.à r.l.	96413
Generali European Real Estate Investments S.A.	96422	Tube V S.à r.l.	96413
Horus Invest S.à r.l.	96395	United Brands Wine & Spirit S.A.	96414
Investisseurs Latinoamericains S.à r.l.	96386	Vael Sàrl	96419
Invidia s.a.	96420	Valinvest S.à r.l.	96414
LODH Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l.	96432	Verneuil S.a.	96419
New Chance S.à r.l.	96401	Very Important Agency Privative Security S.à r.l.	96401
PL Holdings S.à r.l.	96428	Victoria Alloys (Luxembourg) S.A.	96419
Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l.	96427	Victoria Alloys (Luxembourg) S.A.	96420
Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l.	96412	Victoria Alloys (Luxembourg) S.A.	96420
SGAM Venture Fund	96399	Victoria Alloys (Luxembourg) S.A.	96420
		Vivaro Holdings S.A.	96421
		Voyages Ecker S.à r.l.	96414
		Windermere Investments Limited	96421
		Windermere Investments Limited	96427
		Windermere Investments Limited	96422

Investisseurs Latinoaméricains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.538.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "INVESTISSEURS LATINOAMERICAINS SARL", (R.C.S. Luxembourg, section B number 139.538), having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, incorporated by a notarial deed on June 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1719 of July 11 2008.

The Meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

3.- Distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the shareholders.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Vita Vahia C.V., a limited partnership organized and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Naritaweg 165, 1043 BW, Amsterdam, the Netherlands.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The general meeting decides to approve the distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the shareholders.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "INVESTISSEURS LATINOAMERICAINS SARL" (R.C.S. Luxembourg numéro B 139 538), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte notarié en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1719 du 11 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

3.- Distribution d'éventuels montants de liquidation aux actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Vita Vahia C.V., une limited partnership de droit néerlandais, ayant son siège social au 165 Naritaweg, 1043 BW, Amsterdam, Pays-Bas.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la distribution d'éventuelles avances sur bonus de liquidation aux actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29850. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106378/114.

(100119818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Cameron Lux Apme Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.896.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of July,
Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90 441;

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston, Texas on July 27, 2010.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, is the sole partner of CAMERON LUX APME SARL, a private limited liability company having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153 896 and incorporated by a deed of the undersigned notary on June 17, 2010, not yet published in Mémorial C (“the Company”).

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of forty five million four hundred thirty one thousand three hundred euro (EUR 45,431,300.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) to the amount of forty five million four hundred forty six thousand three hundred euro (EUR 45,446,300.-) by the creation and the issue of nine hundred eight thousand six hundred twenty six (908,626.-) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of four hundred and eight million eight hundred eighty one thousand seven hundred seventy three euros (EUR 408,881,773.-);

2. Subscription for all the nine hundred eight thousand six hundred twenty six (908,626.-) new Parts by CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, prenamed, and paying up of these parts, forty five million four hundred thirty one thousand three hundred euro (EUR 45,431,300.-) together with total issue premiums of four hundred and eight million eight hundred eighty one thousand seven hundred seventy three euros (EUR 408,881,773.-) by a contribution in kind of 7,878,718 ordinary shares and all the currently issued 709,084,620 non redeemable preference shares of Cameron APME Holding Pty Ltd., a proprietary limited company in Australia, Australian Company Number 141 037 925, with registered office at 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

3. Amendment the first sentence of article 7 of the Company’s bylaws so as to reflect the proposed increase of the share capital. Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty five million four hundred thirty one thousand three hundred euro (EUR 45,431,300.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) to the amount of forty five million four hundred forty six thousand three hundred euro (EUR 45,446,300.-) by the creation and the issue of nine hundred eight thousand six hundred twenty six (908,626.-) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of four hundred and eight million eight hundred eighty one thousand seven hundred seventy three euros (EUR 408,881,773.-).

Subscription

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, prenamed, here represented by Cécile JAGER, by virtue of a proxy given on July 27, 2010, has declared to subscribe for all the nine hundred eight thousand six hundred twenty six (908,626.-) new parts, and to pay them a total price of forty five million four hundred thirty one thousand three hundred euro (EUR 45,431,300.-)

together with total issue premiums of four hundred and eight million eight hundred eighty one thousand seven hundred seventy three euros (EUR 408,881,773.-) by a contribution in kind of 7,878,718 ordinary shares and all the currently issued 709,084,620 non-redeemable preference shares of Cameron APME Holding Pty Ltd., a proprietary limited company in Australia, Australian Company Number 141 037 925, with registered office at 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

The existence and the value of the shares contributed, based on fair market appraisals performed on behalf of the Company at EUR 454,313,037 are documented to the notary, notably through a value certificate issued by the managers of Cameron (Luxembourg) S.à r.l., a pro-forma balance sheet issued by Cameron APME Holding Pty Ltd, as well as a copy of the bylaws of Cameron APME Holding Pty Ltd, prenamed and copy of the share certificates representing all the shares contributed to the Company.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First sentence. “The corporate capital of the company is set at forty five million four hundred forty six thousand three hundred euro (EUR 45,446,300.-) divided into nine hundred eight thousand nine hundred twenty six (908,926) parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.(...)”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 441, représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Houston, Texas le 27 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, est l’associé unique de CAMERON LUX APME SARL, ayant son siège au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 153 896 et constituée suivant acte reçu par Me Bettingen le 17 juin 2010, non encore publié au Mémorial C («la Société»).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu’elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l’ordre du jour de l’assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de quarante cinq millions quatre cent trente et un mille trois cents Euros (EUR 45.431.300,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) à un montant de quarante cinq millions quatre cent quarante six mille trois cents Euros (EUR 45.446.300,-) par émission de neuf cent huit mille six cent vingt six (908.626) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d’émission de quatre cent huit millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-treize euros (EUR 408.881.773,-).

2. Souscription des neuf cent huit mille six cent vingt six (908.626) nouvelles parts sociales par Cameron (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, et paiement de ces parts sociales pour un montant de quarante cinq millions quatre cent trente et un mille trois cents Euros (EUR 45.431.300,-) ensemble avec une prime d’émission de quatre cent huit millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-treize euros (EUR 408.881.773,-) par apport en nature de 7.878.718 actions

ordinaires et toutes les 709.084.620 actions préférentielles non rachetables de Cameron APME Holding Pty Ltd. , une proprietary limited company en Australie, numéro d'enregistrement des sociétés australien 141037925, avec siège social au 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital. Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de quarante cinq millions quatre cent trente et un mille trois cents Euros (EUR 45.431.300,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) à un montant de quarante cinq millions quatre cent quarante six mille trois cents Euros (EUR 45.446.300,-) par émission de neuf cent huit mille six cent vingt six (908.626) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de quatre cent huit millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-treize euros (EUR 408.881.773,-).

Souscription

Cameron (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour en vertu d'une procuration délivrée à Houston le 27 juillet 2010, a déclaré souscrire toutes les neuf cent huit mille six cent vingt six (908.626) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de quarante cinq millions quatre cent trente et un mille trois cents Euros (EUR 45.431.300,-) ensemble avec une prime d'émission de quatre cent huit millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-treize euros (EUR 408.881.773,-) par apport en nature de 7.878.718 actions ordinaires et toutes les 709.084.620 actions préférentielles non rachetables de Cameron APME Holding Pty Ltd. , une proprietary limited company en Australie, numéro d'enregistrement des sociétés australien 141037925, avec siège social au 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

La preuve de l'existence et la valeur des actions apportées, fondée sur plusieurs évaluations à valeur de marché faite pour la Société, est fixée à quatre cent cinquante quatre millions trois cent treize mille soixante treize Euros (EUR 454.313.073) sont documentées au notaire par notamment un certificat émis par les gérants de Cameron (Luxembourg) S.à r.l., un bilan pro-forma de Cameron APME Holding Pty Ltd, ainsi qu'une copie des statuts de Cameron APME Holding Pty Ltd et des certificats d'actions représentant l'ensemble des actions apportées à la Société.

Second résolution

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Première phrase. «Le capital social de la société est fixé à quarante cinq millions quatre cent quarante six mille trois cents Euros (EUR 45.446.300,-) divisé en neuf cent huit mille neuf cent vingt-six (908.926) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.(...)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jajer, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 août 2010. LAC / 2010 / 34796. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010110534/156.

(100124648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Swip Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.631.

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of July,

Before us, Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SWIP SICAV (the "Company"), a public limited company qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 128631, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 May 2007 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 20 July 2007, number 1506.

The meeting was opened at 11:00 am (Luxembourg time) with Ms. Gaëlle Schneider, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Jérôme Lasserre, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Jean-Baptiste Simba, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. – That pursuant to article 70 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies a convening notice to the meeting was sent to each of the registered shareholders of the Company by registered mail on 5 July 2010,

II. – That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Report of the board of directors of the Company on the reasons for the dissolution;
2. Dissolution of the Company by way of liquidation;
3. Appointment of the liquidator and determination of the powers of the liquidator;
4. Miscellaneous.

III. – That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting will remain annexed to the present deed to be registered therewith with the registration authorities,

IV. – That pursuant to the attendance list, out of 133,623,869 shares in issue, 114,879,435 shares of the Company are present or represented at the present meeting;

V. – That the quorum of shareholders as required by law to decide on item II. is present or represented at the meeting;

VI. – That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after due consideration, took the following resolutions at a majority of more than two thirds of the shares represented:

First resolution

After having got knowledge of the report of the board of directors of the Company on the reasons for the dissolution, the general meeting decides to dissolve the Company and to liquidate it in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Alter Domus Liquidation Services S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, Grand Duchy of Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or, should the shareholders expressly require so, in kind. In the later case, a specific general meeting may be convened if deemed necessary by the liquidator from time to time. Such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator's remuneration is set at € 6.000.- per sub-fund except for the 'SWIP SICAV – Euro Absolute Return Fund' sub-fund for which the liquidator remuneration is set at € 12.000.-. The liquidator remuneration shall be paid by Scottish Widows Investment Partnership Limited as investment manager of the Company.

There being no further items on the agenda, the general meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been given for reading to the named persons, they signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SWIP SICAV (la "Société"), une société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128631, constituée suivant acte notarié en date du 25 May 2007 et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1506 du 20 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Melle Gaëlle Schneider, avocat à la cour, professionnellement résidant à Luxembourg, qui nomme Mr. Jérôme Lasserre, avocat, professionnellement résidant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Mr. Jean-Baptiste Simba, employé, professionnellement résidant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. – Que conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales les convocations à l'assemblée ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs le 5 juillet 2010.

II. – Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rapport du conseil d'administration sur les raisons de la liquidation de la Société;
2. Dissolution de la Société par voie de liquidation;
3. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Divers.

III. – Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

IV. – Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 133.623.869 actions de la Société en circulation, 114.879.435 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée,

V. – Que le quorum requis selon la législation pour délibérer sur le point II de l'ordre du jour est présent ou représenté à la présente assemblée;

Après délibération, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes avec une majorité de plus de deux tiers des actions représentées:

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur les raisons de la liquidation de la Société, l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société, la société Alter Domus Liquidation Services S.à.r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes prévus par l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou, quand expressément demandé par les actionnaires, en nature. Dans le dernier cas, une assemblée générale pourra être spécifiquement convoquée si le liquidateur le juge nécessaire. Cette distribution pourra prendre la forme de paiements intermédiaires prélevés sur le boni de liquidation.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Ses émoluments sont fixés à 6.000 € par compartiment excepté pour le compartiment 'SWIP SICAV – Euro Absolute Return Fund' pour lequel ses émoluments sont fixés à 12.000 €. Ses émoluments seront pris en charge par Scottish Widows Investment Partnership Limited, en tant que gestionnaire de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes français et anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHNEIDER, J. LASSERRE, J.-B. SIMBA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32007. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106516/135.

(100119843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

GAEN Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.989.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Gruss Arbitrage Master Fund Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, KY – KY1-1205 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 148286,

here represented by Fabian Piron, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said power of attorney, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, have requested the notary to state that:

- the appearing party is the sole shareholder of the company existing under the name of GAEN Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, rue de Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.989 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated November 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2884 of December 3, 2008 (the Articles).

- the subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each;

- the sole shareholder of the Company has decided to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of this deed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- the sole shareholder of the Company has decided to appoint Reviconsult S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 139.013 as liquidator; and

- the sole shareholder of the Company has decided that the liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers to perform its duties, including:

a) the power to make advances on the liquidation proceeds (boni de liquidation) in accordance with article 148 of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

b) the powers set out in articles 144 and following the Law;

c) the power to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders of the Company;

d) the power to do all actions and sign all documents and agreements necessary in order to prepare and adopt the annual accounts of the Company (including annual accounts of previous years), to submit them to the Company's shareholders for approval and to do all actions and sign all documents and agreements necessary to file them with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

e) the power to, under the liquidator's sole responsibility, delegate some of his powers, for specific and defined operations or tasks, to one or several persons or entities; and

f) the power to represent and legally bind the Company, in any case, vis-à-vis third parties by the liquidator's sole signature.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Gruss Arbitrage Master Fund Limited, une société constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 89 Nexus Way, Camana Bay, KY – KYI-1205 Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 148286,

ici représentée par Fabian Piron, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la partie comparante est l'associé unique de la société existante sous la dénomination de GAEN Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue de Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.989 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2884 du 3 décembre 2008 (les Statuts).

- le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- l'associé unique de la Société a décidé de liquider la Société et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte;

- pleine décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

- l'associé unique de la Société a décidé de nommer Reviconsult S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013 comme liquidateur; et

- l'associé unique de la Société a décidé que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission, en ce compris:

a) le pouvoir de faire des avances sur le boni de liquidation conformément à l'article 148 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

b) les pouvoirs exposés aux articles 144 et suivants de la Loi;

c) le pouvoir de conclure tous les actes et d'effectuer toutes les opérations, en ce compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des associés de la Société;

d) le pouvoir d'entreprendre toutes les actions et de signer tous les documents et contrats nécessaires afin de préparer et d'adopter les comptes annuels de la Société (en ce compris les comptes annuels des années précédentes), les remettre aux associés de la Société pour approbation et entreprendre toutes les actions et signer tous les documents et contrats nécessaires afin de les enregistrer au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

e) le pouvoir, sous la responsabilité unique du liquidateur, de déléguer certains de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes ou entités pour des opérations ou tâches définies et spécifiques; et

f) le pouvoir de représenter et d'engager juridiquement la Société, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. PIRON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32691. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106337/105.

(100119864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Horus Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.834.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Mehdi EL GLAOU, entrepreneur, né le 21 juillet 1957 à Meknès, Maroc, de nationalité française, demeurant au 14 Grand-Rue, 1204 Genève Suisse, ici représenté par Mademoiselle Elisa Mazzucato, employée privée, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Monsieur Guillaume EL GLAOU, entrepreneur, né le 11 novembre 1984 à Boulogne Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 14 rue Lincoln, 75008 Paris, ici représenté par Mademoiselle Elisa Mazzucato, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Madame Martine de LA BROsse COPPINGER, entrepreneur, née le 1^{er} mai 1952 à Neuilly-sur-Seine, de nationalité française, demeurant 47 avenue Foch, 75116 Paris, ici représentée par Mademoiselle Elisa Mazzucato, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Monsieur Alain AMRAM, entrepreneur, né le 18 août 1954 à Fez, Maroc, de nationalité française, demeurant 1755 chemin des Rondes, 30000 Nîmes, ici représenté par Mademoiselle Elisa Mazzucato, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. Monsieur Denis PERRIN, entrepreneur, né le 24 juin 1957 à Cosne Cours sur Loire (58), de nationalité française, demeurant 328 chemin du Thym, 34170 Castelnau le Lez, ici représenté par Mademoiselle Elisa Mazzucato, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. Monsieur Hadrien CLEMENT-FROMENTEL, entrepreneur, né le 4 juin 1984 à Paris (15e), de nationalité française, demeurant 8, rue des Acacias 75017 Paris, ici représenté par Mademoiselle Elisa Mazzucato, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. Monsieur Augustin CLEMENT-FROMENTEL, entrepreneur, né le 11 novembre 1979 à Paris (15e), de nationalité française, demeurant 34, rue Emile Zola – 92150 Suresnes, ici représenté par Mademoiselle Elisa Mazzucato, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HORUS INVEST S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre de parts souscrites
Monsieur Mehdi EL GLAOUI, précité	142 parts
Monsieur Guillaume EL GLAOUI, précité	101 parts
Madame Martine de LA BROSSE COPPINGER, précitée	25 parts
Monsieur Alain AMRAM, précité	63 parts
Monsieur Denis PERRIN, précité	63 parts
Monsieur Hadrien CLEMENT-FROMENTEL, précité	53 parts
Monsieur Augustin CLEMENT-FROMENTEL, précité	53 parts
Total:	500 parts

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et les parties comparantes représentées comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au L-1724 Luxembourg, 11A, Bd du Prince Henri.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

- Mehdi EL GLAOUI, précité; et

- Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, demeurant au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisa Mazzucato, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 août 2010. LAC / 2010 / 34793. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109912/192.

(100124583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

SGAM Venture Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.798.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signature

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010107656/12.

(100121224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Silvermond Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILVERMOND REAL ESTATE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Guy HORNICK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010107658/13.

(100121228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Société Le Muy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 30.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107660/10.

(100121032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Gavento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.443.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 5 mai 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010107860/19.

(100121513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Soparec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 69.814.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010107662/10.

(100120877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Syringa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.345.

Le Bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2010.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010107663/12.

(100121015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Syringa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.345.

Le Bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2010.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010107664/12.

(100121016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Astonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 153.738.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 juillet 2010

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet au 15 juillet 2010 la démission de Messieurs Abdelmounib DERBALI et Philippe MULLER de leur poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée constate donc que Monsieur Julien BRUNEL est le seul administrateur et est donc administrateur unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010107730/20.

(100121511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Syringa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.345.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2010.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010107665/12.

(100121023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Syringa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.345.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2010.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010107666/12.

(100121026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

T-Line Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.090.

Le Bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2010.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010107667/12.

(100121006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**V.I.A.P.S. S.à r.l., Very Important Agency Privative Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. New Chance S.à r.l.).**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 44, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 99.473.

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alain RAIA, bodyguard, demeurant à Talange, 2 Impasse du Languedoc.

Lequel comparant déclare qu'il est devenu l'unique associé de la société NEW CHANCE S.à r.l, avec siège social à L-4061 Esch-sur-Alzette, 55 rue Clair-Chêne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 99.473, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 25 février 2004, publié au Mémorial C numéro 439 en date du 26 avril 2004,

suyvant acte de cession de parts sous seing privé du 17 juillet 2009, non enregistré ni publié au Registre de Commerce et des Sociétés, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Suite à la prédite cession de parts sociales sous seing privé, les parts sociales de la société NEW CHANCE S.à r.l se trouvent donc répartie comme suit:

- Monsieur Alain RAIA, prèdit, 100 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES, 100 parts

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Changement de dénomination et modification afférente de l'article 1 des statuts.
- 2) Modification de l'objet social et modification de l'article 3 des statuts.
- 3) Fixation de l'adresse du siège social.
- 4) Révocation du gérant unique et décharge pour l'accomplissement de son mandat.
- 5) Nomination d'un nouveau gérant unique.
- 6) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Very Important Agency Privative Security S.à r.l en abrégé V.I.A.P.S. S.à.r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet l'accompagnement de personnes (bodyguard), ainsi que la recherche de tout renseignement pour le compte de personnes physiques ou morales au moyen d'enquêtes, surveillances, contrôles de toute nature, dans les domaines tant civil que commercial et/ou industriel, ainsi que l'investigation en vue de réunir des indices, de constituer la preuve de tout fait, acte, comportement, à l'exclusion de toute activité relevant de la loi du 12 novembre 2002 relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance. La société pour s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse sociale de la société à L-4151 Esch-sur-Alzette, 44 rue des Jardins.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de révoquer Monsieur Joseph SCHMITZ, cabaretier, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 28 rue Dicks de sa fonction de gérant unique et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée Monsieur Alain RAIA, prèdit, dans la fonction de gérant unique de la société.

Sixième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RAIA , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 JUIN 2010 Relation: EAC/2010/7837 Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2010

Référence de publication: 2010107949/72.

(100122212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

T-Line Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.090.

Le Bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2010.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010107668/12.

(100121009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

T-Line Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.090.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2010.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010107669/12.

(100121012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

T-Line Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.090.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2010.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010107670/12.

(100121013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Cosafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.588.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2010 à 10.30 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jacques BORDET et Joseph WINANDY et Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010108101/18.

(100121313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.243.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010107671/10.

(100120893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

ThalassaVita Centre Esthétique, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 18A, Elwengerwee.
R.C.S. Luxembourg B 108.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010107672/13.

(100120938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Dossen Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.766.

In the year two thousand and ten on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Dossen Management S.A. (hereinafter, the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 153766, incorporated pursuant to a deed of Maître Aloyse Biel, in replacement of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated June 15, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mr. Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr. Régis Galiotto, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholder present or represented and the number of the shares held are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is to proceed with the full restatement of the bylaws of the Company as attached to the proxy.

IV. The meeting resolves to fully restate the Company's bylaws as follows:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited liability company under the name of "Dossen Management S.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10,

1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The object of the Company is to serve as the general partner (associé commandité) to Dossen Participations S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147190.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at thirtyone thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders. Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by two directors. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholder at its request.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

Title III. Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman (hereinafter, the Chairman).

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director may be represented by another member of the Board of Directors, and a member of the Board of Directors may represent several directors.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present and/or represented by proxies. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority of the directors.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two (2) directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders shall be held on the twentieth of the month of June at 17:00 at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 14. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 16. Each share is entitled to one vote. Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 17. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 18. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 19. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer. The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title V. Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 24. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois "Dossen Management S.A." (ci-après la Société) avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153766, constituée par acte de Maître Aloyse Biel en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Grégoire Fraisse, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire et scrutatrice M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée porte sur la refonte complète des statuts, tels que joints à la procuration.

IV. L'actionnaire unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Dossen Management S.A." (ci-après la Société), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. L'objet de la société est d'agir en qualité d'associé commandité de Dossen Participations S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147190.

La Société peut également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La

Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

La Société reconnaît la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre d'actionnaires comme étant le propriétaire de ces actions. Des certificats faisant état de ces inscriptions pourront être délivrés à l'actionnaire à sa demande.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites actions ont été nanties. Une telle personne peut, si et dans les limites convenues avec l'actionnaire ayant constitué le nantissement des actions, en outre exercer tous les droits dudit actionnaire eu égard à la convocation d'une assemblée générale ou à l'adoption de résolutions, y inclus, par souci de clarté, le droit de demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée générale des actionnaires et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions par écrit. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un actionnaire et un créancier gagiste porté à la connaissance de la Société doit être exécuté. Dès que le créancier gagiste a choisi d'exercer les droits susmentionnés, dans les conditions convenues avec l'actionnaire ayant constitué le nantissement, toute décision ne sera valablement que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (ci-après, le Président).

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur peut être représenté par un autre membre du Conseil d'Administration, et un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente et/ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à la majorité simple. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique ou les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit le vingt juin de chaque année à 17 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieu et date spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 15. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 17. Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 18. Cependant, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 19. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 24. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. FRAISSE, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33436. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109148/409.

(100123442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Therabel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.202.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/08/2010.

Paul van Baarle / Jorge Pérez Lozano

Director / Director

Référence de publication: 2010107673/12.

(100121042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Therabel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.202.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/08/2010.

Paul van Baarle / Jorge Pérez Lozano

Director / Director

Référence de publication: 2010107674/12.

(100121043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Tousaciers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3513 Dudelange, 1, rue Emile Ludwig.

R.C.S. Luxembourg B 20.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107675/10.

(100121255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.481.

EXTRAIT

En date du 7 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2010.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} juillet 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2010.

Par conséquent, il convient de noter que l'adresse professionnelle de Wim Rits et Marjoleine Van Oort, gérants A, ainsi que de l'associé, Sensus Metering Systems (Luxco 1) S.à r.l., est désormais 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107978/20.

(100121524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Transports Nic. Wilwert et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 58.045.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 05/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010107676/10.

(100120725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Tube IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.298.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 2993 du 19 décembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tube IV S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010107679/15.

(100120789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Tube V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.299.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 2993 du 19 décembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tube V S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010107680/15.

(100120814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

CB Richard Ellis SPE III Intermediare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.569.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 194 du 16 février 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis SPE III Intermediate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010107780/14.

(100122082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

United Brands Wine & Spirit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.013.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010107682/10.

(100120881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Voyages Ecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 64.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107684/10.

(100120851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Valinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.841.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LFPE S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions soumise au régime des sociétés d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 125398, représentée par son associé commandité LFPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich,

ici représentée par Monsieur Michel Jentgès, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est VALINVEST S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil), composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et d'un ou plusieurs gérant(s) B nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du gérant A est prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

LFPE S.C.A. SICAR, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500);

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

En qualité de gérant A avec voix prépondérante:

Monsieur Gilles Etrillard, né à Talence (France) le 2 septembre 1957, résidant professionnellement à F-75009 Paris, 24-26 rue Ballu, France; et

En qualité de gérant B:

Monsieur Claude Crauser, né à Luxembourg le 22 avril 1981, résidant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. JENTGES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2010. Relation GRE/2010/2573. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010110084/250.

(100124675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Vael Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3781 Tétange, 36, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.878.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 05/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010107685/10.

(100120717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Verneuil S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107686/10.

(100121250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Victoria Alloys (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Jean Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 70.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107687/10.

(100121260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

DKTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.358.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juillet 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

- Les mandats des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler les mandats de Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU, Président et Administrateur A pour une nouvelle période.

L'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Joseph WINANDY (demeurant 92 rue de l'Horizon L- 5960 ITZIG) administrateur B en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS,

Monsieur David COWLING (demeurant 1 place des Florentins CH-1211 GENEVE) administrateur A en remplacement de Monsieur Jan EBUS,

Et Monsieur Koen LOZIE (demeurant 61 Grand Rue L-8510 Redange sur Attert) administrateur B en remplacement de FIDUPAR représentée par Monsieur Noël DIDIER.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. Consulting Lux S.A.

Ces mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2010108105/24.

(100121144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Victoria Alloys (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Jean Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 70.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107688/10.

(100121262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Victoria Alloys (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Jean Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 70.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107689/10.

(100121264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Victoria Alloys (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Jean Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 70.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107690/10.

(100121266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Invidia s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 148.592.

Extrait des délibérations portant publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg ville en date du 1^{er} avril 2010.

Décisions:

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité:

Première résolution

Démission de Monsieur MIGNE Steve, administrateur de société, né le 2 mai 1974 à Charleroi en Belgique et demeurant au 55, rue de la Raguette à B-6280 Gerpinnes en temps qu'administrateur et administrateur délégué.

Deuxième résolution

Nomination de Madame Catherine André, juriste, née le 02 avril 1975 à Mons en Belgique et demeurant 12 Allée de Hulpia à B-5020 Vedrin en Belgique, au poste d'administrateur à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Troisième résolution

Nomination de Madame Catherine André, pré-qualifiée, au poste d'administrateur délégué à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010108133/24.

(100121285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Vivaro Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.199.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010107691/10.

(100120890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Windermere Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

R.E.J. Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010107692/13.

(100121162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Batigroup Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.775.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 9 juillet 2010.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:

- la société DECIA ENVEST S.A. ayant son siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.624 et dont le représentant permanent est Monsieur Guy FEITE demeurant professionnellement au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

- la société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.942 et dont le représentant permanent est Monsieur Guy FEITE demeurant professionnellement au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

- Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976 à Dijon (France) et demeurant professionnellement au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

- la société Idealpoint Properties Limited ayant fait part de son souhait de ne pas être renouvelée à son poste, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste de commissaire aux comptes:

- la société MPM International S.A., ayant son siège social au 30, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.702.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010109400/31.

(100121600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Windermere Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

R.E.J. Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010107693/13.

(100121163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Generali European Real Estate Investments S.A.", (hereinafter the "Company") a société anonyme – fonds d'investissement spécialisé incorporated under the form of a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 121.362, incorporated pursuant to a deed dated 17 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 November 2006, number 2236. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 22 December 2009, respectively, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 January 2010, number 124.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Michel Bonzom, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of 1,976,900 Euros in order to raise it from its current amount of 1,250,000 Euros by creating and issuing 417,948 Shares with a nominal value of 4.73 Euros each and with a share premium of 17,792,100 Euros.

2. Decision to amend article 13 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

13. Board of Directors.

13.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of a minimum of three members, who need not be Shareholders of the Company. The Board of Directors is composed of Category A Directors, Category B Directors, Category C Directors, Category D Directors and Category E Directors. They shall be elected for a term of a maximum of six years and shall hold office until their successor is appointed. The Directors shall be elected, and their remuneration decided, by the Shareholders at a general meeting of Shareholders deciding by Qualified Majority.

4. Decision to restate the articles of incorporation of the Company in the draft form as attached to the convening notice sent to the shareholders and to amend the French translation of the Company's articles of incorporation accordingly.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

The appearing parties, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of one million nine hundred seventy six thousand nine hundred Euros (EUR 1,976,900) in order to raise it from its current amount of one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) to three million two hundred and twenty six thousand nine hundred Euros (EUR 3,226,900) by creating and issuing an additional 417,948 Class A Shares, with a par value of four Euros and seventy three cents (EUR 4.73) each, and with a share premium of seventeen million nine hundred and ninety-two thousand one hundred Euros (EUR 17,792,100), in consideration of cash payment.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

1. Generali Rueckversicherung AG, having its registered office at Landskrongasse 1-3, AT -1010 Wien, Austria, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 July 2010,

who declares to subscribe for 40,815 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash

2. Generali Vie S.A.S., having its registered office at 11 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 19 July 2010,

who declares to subscribe for 102,038 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash

3. AachenMünchener Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, 50678 Cologne, Germany, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 19 July 2010,

who declares to subscribe for 32,652 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash

4. Generali Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, DE - 50678 Cologne, Germany, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 July 2010,

who declares to subscribe for 20,408 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash

5. Volksfürsorge Deutsche Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, DE - 50678 Cologne, Germany, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 July 2010,

who declares to subscribe for 48,978 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash

6. GENERALI Real Estate Investments B.V., having its registered office at Diemerhof 42, 1112 XN Diemen, Amsterdam, the Netherlands, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 July 2010,

who declares to subscribe for 40,815 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash

7. Assicurazioni Generali S.p.A., having its registered office at Via Machiavelli 4, I - 34132 Trieste (TS), Italy, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 19 July 2010,

who declares to subscribe for 102,038 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash

8. Generali Vida - Companhia de Seguros, S.A., having its registered office at Avenida Duque d'Avila 114, P -1069-047 Lisboa, Portugal, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 July 2010,

who declares to subscribe for 4,898 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash

9. Generali - Companhia de Seguros, S.p.A., having its registered office at Avenida Duque d'Avila 114, P - 1069-047 Lisboa, Portugal, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 July 2010,

who declares to subscribe for 4,898 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash

10. La Estrella S.A. de Seguros Y Reaseguros, having its registered office at Orense 2, ES - 28020 Madrid, Spain, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 19 July 2010

who declares to subscribe for 10,204 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash,

11. Banco Vitalicio de Espana Compania Anonima de Seguros Y Reaseguros, having its registered office at Paseo de Gracia 11, ES - 08007 Barcelona, Spain, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 19 July 2010

who declares to subscribe for 10,204 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

All these Class A shares and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of nineteen million seven hundred and sixty nine thousand Euros (EUR 19,769,000) corresponding to the share capital increase of an amount of one million nine hundred seventy six thousand nine hundred Euros (EUR 1,976,900) and the share premium of an amount of seventeen million nine hundred and ninety-two thousand one hundred Euros (EUR 17,792,100) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 13 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

" 13. Board of Directors.

13.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of a minimum of three members, who need not be Shareholders of the Company. The Board of Directors is composed of Category A Directors, Category B Directors, Category C Directors, Category D Directors and Category E Directors. They shall be elected for a term of a maximum of six years and shall hold office until their successor is appointed. The Directors shall be elected, and their remuneration decided, by the Shareholders at a general meeting of Shareholders deciding by Qualified Majority."

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euros (EUR 6,500).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first names, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Generali European Real Estate Investments S.A." (ci-après la "Société") une société anonyme - fonds d'investissement spécialisé constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121.362, constituée en vertu d'un acte notarié daté du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 novembre 2006, numéro 2236. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg le 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 janvier 2010, sous le numéro 124.

L'assemblée est présidée par M. Mustafa NEZAR, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg. La réunion élit comme scrutateur M. Jean-Michel Bonzom, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.976.000 Euros afin de le porter de son montant actuel de 1.250.000 Euros par la création et l'émission de 417.948 Actions d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et avec une prime d'émission de 17.792.100 Euros.

2. Décision de modifier l'article 13 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« 13.Conseil d'administration

13.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au minimum, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Le Conseil est composé d'Administrateurs de Catégorie A, d'Administrateurs de Catégorie B, d'Administrateurs de Catégorie C, d'Administrateurs de Catégorie D et d'Administrateurs de Catégorie

E. Ils seront élus pour une période maximum de six ans et resteront en poste jusqu'à ce que leur successeur soit nommé. Les Administrateurs sont nommés et leur rémunération décidée par les Actionnaires à l'assemblée générale des Actionnaires décidant à la Majorité Qualifiée.»

3. Décision de refondre les statuts de la Société sous la forme de projet tel qu'attaché à la notice de convocation envoyée aux Actionnaires et de modifier la traduction française des statuts de la Société en conséquence.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million neuf cent soixante-seize mille neuf cents Euros (EUR 1.976.900) pour le porter de son montant actuel de un million deux-cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000) à trois millions deux cent vingt-six mille neuf cents Euros (EUR 3.226.900) par la création et l'émission de quatre cent dix-sept mille neuf cent quarante huit (417.948) Actions de classe A supplémentaires d'une valeur nominale de quatre Euros soixante-treize cents (EUR 4.73) chacune, et avec une prime d'émission de dix-sept millions sept cent quatre-vingt-douze mille cent Euros (17.792.100) en considération d'un apport en numéraire.

Souscription - Libération

1. Generali Rueckversicherung AG, ayant son siège social au 1-3 Landskrongasse, AT -1010 Wien, Autriche, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2010.

Laquelle déclare souscrire pour 40.815 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

2. Generali Vie S.A.S., ayant son siège social au 11 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 102.038 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

3. AachenMünchener Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 32.652 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

4. Generali Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, DE - 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 20.408 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

5. Volksfürsorge Deutsche Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, DE -50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 48.978 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

6. GENERALI Real Estate Investments B.V., ayant son siège social au 42 Diemerhof, 1112 XN Diemen, Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 40.815 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

7. Assicurazioni Generali S.p.A., ayant son siège social au 4 Via Machiavelli, I - 34132 Trieste (TS), Italie, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 102.038 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

8. Generali Vida - Companhia de Seguros, S.A., ayant son siège social au 114 Avenida Duque d'Avila, P - 1069-047 Lisbonne, Portugal, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 4.898 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

9. Generali - Companhia de Seguros, S.p.A., ayant son siège social au 114 Avenida Duque d'Avila, P - 1069-047 Lisbonne, Portugal, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 4.898 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

10. La Estrella S.A. de Seguros Y Reaseguros, ayant son siège social au 2 Orense, ES - 28020 Madrid, Espagne, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 10.204 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

11. Banco Vitalicio de Espana Compania Anonima de Seguros Y Reaseguros, ayant son siège social au 11 Paseo de Gracia 11, ES - 08007 Barcelona, Espagne, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 10.204 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

Toutes les actions de classe A et leur prime d'émission ont été intégralement payées, de telle façon que le montant total de dix-neuf millions sept cent soixante-neuf mille Euros (EUR 19.769.000) correspondant à l'augmentation du capital social d'un montant de un million neuf cent soixante-seize mille neuf cents Euros (EUR 1.976.900) et à la prime d'émission d'un montant de dix-sept millions sept cent quatre-vingt-douze mille cent Euros (17.792.100) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Seconde résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 13 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« 13. Conseil d'administration.

13.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au minimum, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Le Conseil est composé d'Administrateurs de Catégorie A, d'Administrateurs de Catégorie B, d'Administrateurs de Catégorie C, d'Administrateurs de Catégorie D et d'Administrateurs de Catégorie E. Ils seront élus pour une période maximum de six ans et resteront en poste jusqu'à ce que leur successeur soit nommé. Les Administrateurs sont nommés et leur rémunération décidée par les Actionnaires à l'assemblée générale des Actionnaires décidant à la Majorité Qualifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6,500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DEKER, J.-M. BONZOM, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32929. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010109893/257.

(100124317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Windermere Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

R.E.J. Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010107694/13.

(100121170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

A.W.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.W.H. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010107696/11.

(100122068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

A-Liss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2010107698/11.

(100121847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.482.

EXTRAIT

En date du 7 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2010.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} juillet 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2010.

Par conséquent, il convient de noter que l'adresse professionnelle de Wim Rits et Marjoleine Van Oort, gérants, est désormais 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107976/19.

(100121514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Air Filters Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 54.494.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010107735/11.

(100121925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

PL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.625.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.047.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "PL Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 15th day of January 2010, inscribed in section B number 151.047 on the Luxembourg Trade Register trade register, whose articles of association have been published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 482 on March 5, 2010 and whose Articles of Incorporation have been modified by deed enacted on March 19, 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 967 on May 7, 2010.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing at L-1450 Luxembourg, 15 Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Barbara Schmitt, employee, residing in L-1450 Luxembourg 15 Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- To convert the existing Two Million Three Hundred Eighty Three Thousand Three Hundred Thirty Four (2,383,334) Class A Shares, Two Million Three Hundred Eighty Three Thousand Three Hundred Thirty Three (2,383,333) Class B Shares and Two Million Three Hundred Eighty Three Thousand Three Hundred Thirty Three (2,383,333) Class C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into Seven Million One Hundred Fifty Thousand (7,150,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2- To increase the issued share capital by an amount of EUR 2,475,000 (Two Million Four Hundred Seventy Five Thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 7,150,000 (Seven Million one Hundred Fifty Thousand Euro) to EUR 9,625,000 (Nine Million Six Hundred Twenty Five Thousand Euro) by the issue of 2,475,000 (Two Million Four Hundred Seventy Five Thousand) new ordinary shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, by contribution in cash.

3.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in cash for an amount of EUR 2,475,000 (Two Million Four Hundred Seventy Five Thousand Euro) by Abris CEE Mid-Market Fund LP.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to convert the existing Two Million Three Hundred Eighty Three Thousand Three Hundred Thirty Four (2,383,334) Class A Shares, the Two Million Three Hundred Eighty Three Thousand Three Hundred Thirty Three (2,383,333) Class B Shares and the Two Million Three Hundred Eighty Three Thousand Three Hundred

Thirty Three (2,383,333) Class C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into Seven Million One Hundred Fifty Thousand (7,150,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 2,475,000 (Two Million Four Hundred Seventy Five Thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 7,150,000 (Seven Million one Hundred Fifty Thousand Euro) to EUR 9,625,000 (Nine Million Six Hundred Twenty Five Thousand Euro) by the issue of 2,475,000 (Two Million Four Hundred Seventy Five Thousand) new ordinary shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution:

It is decided to admit the sole shareholder, Abris CEE Mid-Market Fund LP, a limited partnership with registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands to the subscription of the 2,475,000 (Two Million Four Hundred Seventy Five Thousand Euro) new ordinary shares by contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to the 2,475,000 (Two Million Four Hundred Seventy Five Thousand) new ordinary shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 2,475,000 (Two Million Four Hundred Seventy Five Thousand Euro), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 9,625 000 (Nine Million Six Hundred Twenty Five Thousand Euro) represented by 9,625,000 (Nine Million Six Hundred Twenty Five Thousand) ordinary shares of EUR 1 (one euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "PL Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 151.047, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 482 du 5 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 19 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 967 du 7 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant à L1450 Luxembourg 15 Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Barbara Schmitt, employée, demeurant à L-1450 Luxembourg, 15 Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée es valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion des deux millions trois cent quatre-vingt trois mille trois cent trente quatre (2,383,334) Parts Sociales de Catégorie A, deux millions trois cent quatre-vingt trois mille trois cent trente trois (2,383,333) parts Sociales de Catégorie B et deux millions trois cent quatre-vingt trois mille trois cent trente trois (2,383,333) Parts Sociales de Catégorie C existantes, avec une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, en sept millions cent cinquante mille (7,150,000) parts ordinaires avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2,475,000 (deux millions quatre cent septante-cinq mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 7,150,000 (sept millions cent cinquante mille euro) à EUR 9,625,000 (neuf millions six cent vingt-cinq mille euro) par l'émission de 2,475,000 (deux millions quatre cent septante-cinq mille) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

3.- Souscription, intervention des souscripteurs et paiement de toutes les nouvelles actions par apport en numéraire pour un montant de EUR 2,475,000 (deux millions quatre cent septante-cinq mille euro) par Abris CEE Mid-Market Fund.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'Associé Unique a décidé de convertir les deux millions trois cent quatre-vingt trois mille trois cent trente quatre (2,383,334) Parts Sociales de Catégorie A, deux millions trois cent quatre-vingt trois mille trois cent trente trois (2,383,333) parts Sociales de Catégorie B et deux millions trois cent quatre-vingt trois mille trois cent trente trois (2,383,333) Parts Sociales de Catégorie C existantes, avec une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, en sept millions cent cinquante mille (7,150,000) parts ordinaires avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 2,475,000 (deux millions quatre cent septante-cinq mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 7,150,000 (sept millions cent cinquante mille) à EUR 9,625,000 (neuf millions six cent vingt-cinq mille euro) par l'émission de 2,475,000 (deux millions quatre cent septante-cinq mille euro) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Troisième résolution:

Il est décidé d'admettre l'associé unique, Abris CEE Mid-Market Fund LP, une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, à la souscription des 2,475,000 (deux millions quatre cent septante-cinq mille) nouvelles parts ordinaires par apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 2,475,000 (deux millions quatre cent septante-cinq mille) nouvelles parts ordinaires et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2,475,000 (deux millions quatre cent septante-cinq mille euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 9,625,000 (neuf millions six cent vingt-cinq mille euro) représenté par 9,625,000 (neuf millions six cent vingt-cinq mille) action ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euro (EUR 3,000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, B. SCHMITT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 juillet 2010. Relation : LAC/2010/33946. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109315/151.

(100123940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Alcion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010107738/10.

(100122148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Amesbury Property Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.869.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107743/10.

(100121462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Andracord Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 50.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107745/9.

(100121550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Chepstowe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.778.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique tenue à Luxembourg le 2 août 2010 à 9.00 heures.

- L'Assemblée a décidé d'accepter les démissions de Monsieur Matthijs BOGERS et Monsieur Stéphane HEPINEUZE en tant que gérants de la Société avec effet à la date de la présente assemblée.

- L'Assemblée a décidé de nommer au sein du conseil de gestion les personnes suivantes en tant que gérants de la Société en date du 2 août pour une période indéterminée:

M. Stéphane BIVER, né à Watermael Boitsfort (Belgique) le 3 août 1968, avec adresse professionnelle au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

M. Alain NOUILLET, né à Berchem Ste Agathe (Belgique) le 2 novembre 1960, avec adresse professionnelle au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- L'Assemblée a également décidé de transférer le siège social de la société au 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg à la date de l'assemblée.

Il est également porté à la connaissance des tiers qu'en date du 3 août 2010, l'associé de la société, Wisley S.A., a transféré ses 500 parts sociales à Intergem Holding S.A., une société enregistrée au Panama sous le numéro de registre 13634, avec siège social à East 53rd Street Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama.

Intergem Holding S.A. est désormais l'unique associé de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2010.

Matthijs BOGERS.

Référence de publication: 2010108095/25.

(100120700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Arlton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.295.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 30 juillet 2010, LAC/2010/33988 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juillet 2010, acte n°338, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société ARLTON S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bd du Prince Henri, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 August 2010.

Référence de publication: 2010107746/16.

(100121517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Birchco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.153.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010107751/11.

(100121852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Barry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.478.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2010107754/11.

(100122264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LODH Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.499.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010107822/12.

(100121960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.
